

Tunnel sous la Citadelle - Approbation du bilan intermédiaire de l'opération

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa délibération du 23 septembre 1991, le Conseil Municipal approuvait l'avant-projet détaillé de l'opération Tunnel sous la Citadelle pour un montant TTC de 90 000 000 F (valeur juin 1991).

Aujourd'hui, alors que :

- le percement de l'ouvrage est réalisé,
- la construction de l'usine est en cours,
- l'appel d'offres pour les voiries sera lancé en mai 1995,
- la mise en circulation est toujours prévue pour la fin de l'année 1995,

il convient de dresser un bilan intermédiaire de cette importante réalisation.

L'évolution du projet nous a conduits à retenir des prestations spécifiques non quantifiées dans l'avant-projet détaillé et proposées ci-après :

- aménagements paysagers de la tête Tarragnoz suite au maintien du mur classé, et pour habillage de la paroi «berlinoise»	1 500 000 F
- revêtement de l'intérieur du tunnel afin d'en faciliter l'entretien	900 000 F
- jalonnement général au-delà des deux carrefours de tête, pour dévier la circulation poids lourds hors centre-ville	600 000 F
- valorisation de deux ronds-points soit avec une fontaine, soit avec une œuvre d'art	1 000 000 F
Total	4 000 000 F

Par ailleurs, les travaux supplémentaires dus aux aléas rencontrés au cours du chantier du percement, particulièrement les problèmes soulevés à la tête Tarragnoz, ont été pris en compte et concernent notamment :

- la présence du mur classé que la DRAC nous impose de conserver, avec une incidence importante sur le coût des terrassements extérieurs,
- la découverte d'une ancienne carrière non répertoriée qui nous a obligés à déplacer et augmenter la paroi clouée en béton projeté, et surtout de construire une paroi type «berlinoise» en limite des propriétés riveraines,
- le décalage de 7 semaines pour la phase de percement du tunnel, conséquence de toutes ces sujétions,
- la modification de l'ouvrage tête Tarragnoz à la demande de M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Bilan comparatif

Le tableau récapitulatif fait état de l'évolution de l'opération comparée à l'avant-projet détaillé de juin 1991.

	Avant-projet détaillé Conseil Municipal du 23/09/1991		Bilan présenté au Conseil Municipal du 10/04/1995
	Prix valeur 1991	Prix valeur avril 1995	
Etudes	1 600 KF TTC	1 800 KF TTC	(1) 2 200 KF TTC
Acquisitions démolitions	7 200 KF TTC	7 600 KF TTC	(1) 5 500 KF TTC
Protection falaise			(1) 1 000 KF TTC
Ouvrage tunnel	36 000 KF TTC	39 000 KF TTC	(1) 43 600 KF TTC
Equipements	9 500 KF TTC	10 500 KF TTC	(2) 7 500 KF TTC
Ouvrage SNCF	3 800 KF TTC	4 000 KF TTC	(1) 4 500 KF TTC
Usine Rivotte	2 700 KF TTC	3 000 KF TTC	(2) 4 000 KF TTC
Voiries Rivotte	18 300 KF TTC	20 100 KF TTC	(3) 22 000 KF TTC
Voiries Tarragnoz	5 000 KF TTC	5 600 KF TTC	(3) 6 000 KF TTC
Chaussée tunnel	1 900 KF TTC	2 100 KF TTC	(3) 1 500 KF TTC
Eclairage tunnel navigation			(3) 1 100 KF TTC
Imprévus	4 000 KF TTC	4 500 KF TTC	2 100 KF TTC
Sous-total	90 000 KF TTC	98 200 KF TTC	101 000 KF TTC
Prestations nouvelles			(3) 4 000 KF TTC
Total	90 MF	98,2 MF	~105 MF

(1) décompte final

(2) marchés en cours de consultation

(3) consultations en cours ou à lancer

Plan de financement

Région	16 MF
Département	16 MF
Ville de Besançon	73 MF

L'analyse du présent bilan comparé au bilan de l'avant-projet détaillé actualisé montre une évolution de 2,9 % du coût de l'opération. Compte tenu des prestations nouvelles, cette augmentation sera de l'ordre de 7 %.

Toutefois, pour régler les travaux supplémentaires de la tête de tunnel côté Tarragnoz, définis précédemment dans le cadre du marché n° 93/55 attribué à l'Entreprise Chantiers Modernes, il convient, en plus de l'ordre de service et de l'avenant n° 1 passés dans le cadre réglementaire du Code des Marchés Publics pour régler une première partie de ces travaux, d'établir un avenant n° 2 soldant le décompte final.

L'évolution des décisions prises pour le marché 93/55 se résume ainsi :

- montant initial, hors révision de prix, du marché	36 079 179,10 F TTC
- porté par avenant n° 1 à	39 418 131,47 F TTC
- porté par avenant n° 2 à	41 605 776 ,50 F TTC
- montant final avec révisions de prix	43 600 000,00 F TTC

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le nouveau bilan intermédiaire de l'opération Tunnel sous la Citadelle,
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché 93/55 passé avec l'Entreprise Chantiers Modernes,
- pour les prestations nouvelles, autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marchés à intervenir après appels d'offres ainsi que le (ou les) ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires.

M. PINARD : Simplement à propos de l'ensemble, j'y ai fait allusion tout à l'heure et je m'inquiète un petit peu de ce qui se raconte par en-dessous sur -si, il faut se méfier, vous êtes trop bon Monsieur le Maire, beaucoup trop bon...-

M. LE MAIRE : Cela me perdra.

M. PINARD : J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'un ancien haut fonctionnaire Préfet Honoraire qui me parle de la dénaturation programmée de la Citadelle. Ce sont des choses qui se racontent. Je lis dans un journal de quartier que sur le dossier de la Citadelle, la presse locale a été mal informée et que par ailleurs le mensuel Besançon Votre Ville a été aussi d'une rare discrétion à l'égard du projet de téléphérique. Cela veut dire qu'on essaierait de cacher des choses. Moi, je souhaite que les choses soient dites clairement parce qu'il y a des réalités que les Bisontins ne connaissent pas. Il n'y a pas un Bisontin sur cent qui sait que l'autre jour au Kursaal il y avait un ingénieur de la société qui a réalisé l'ascenseur de Rocamadour et qui a dit «comparaison n'est pas raison», la géologie n'est pas la même, il y a des infiltrations d'eau et quand on fait une galerie dans le calcaire de la Citadelle, ce n'est pas comme dans un immeuble où on presse sur un bouton pour monter au septième. Personne ne le sait et politiquement c'est utilisé contre nous, contre vous et par conséquent il faut mettre les choses au point.

Par ailleurs, s'agissant d'un stationnement sur la rive gauche de 277 places, cela pose des problèmes non seulement aux arbres, je ne vais pas y revenir mais aussi des problèmes techniques, de coût et d'installation. Je crois qu'on n'a pas assez montré que le problème de la fréquentation de la Citadelle est en grande partie un problème de jour de pointe, cela fait partie de l'ensemble de la Citadelle parce qu'il y a un lien étroit entre le tunnel de la Citadelle, son débouché sur Rivotte et les 277 places de parking pour l'ascenseur que d'aucuns veulent y mettre. Cela me paraît aussi cohérent. Or, s'agissant de la fréquentation de la Citadelle et je la connais pour y aller au moins une fois par semaine, les jours de très forte fréquentation il y a saturation des parkings. Il y a une population de plus en plus âgée qui fréquente la Citadelle avec des gens qui n'aiment pas faire des démarrages en côte, j'en vois très souvent et ils diront dans le public : «il y a un site magnifique mais vous savez pour s'y rendre, ce n'est pas de la tarte». J'aimerais bien savoir aussi quel est le nombre maximum de cars qu'on y trouve notamment pendant toute la période des voyages scolaires. Une fois, j'en ai compté 15. Tout cela forme un ensemble et je dis qu'on ne fera pas, et je reviens au tunnel, un parking où on

pourra mettre 15 cars plus je ne sais combien de voitures sur la rive gauche du Doubs parce que les aménagements nécessités par la sortie du tunnel feront en sorte qu'il n'y aura plus la place. Par ailleurs, je ne suis pas technicien pour savoir comment la montée des eaux fait que le coût dudit parking en sera affecté, mais je dis qu'il doit y avoir une cohérence et que le débouché du tunnel sous la Citadelle sur Rivotte n'est pas compatible avec un stationnement massif qui serait réservé uniquement aux touristes au détriment des gens du quartier ou des gens qui viennent du plateau travailler là. Je pense donc qu'il faut être cohérent et informer de manière très précise sur ce dossier-là qui est un dossier sensible et comme on a le droit d'être fier de ce qu'on a fait à la Citadelle, je ne vois pas pourquoi «on baisserait sa culotte».

M. LE MAIRE : Ce n'est pas mon genre.

M. NACHIN : Ce serait plus intéressant de voir ce qu'il y a dessous (rires).

M. LE MAIRE : Restons corrects !

M. NACHIN : Je constate une chose : Joseph PINARD n'a pas repris les arguments qu'il a développés cette semaine à l'Assemblée Générale...

M. LE MAIRE : C'est vraiment au ras des pâquerettes ce soir !

M. NACHIN : C'est lui (rires) ! C'est l'image qu'il a utilisée. Je constate que Joseph PINARD n'a pas repris les arguments qu'il a utilisés à l'Assemblée Générale de Renaissance du Vieux Besançon cette semaine, qui lui a valu d'être très chaleureusement conspué en disant que le téléphérique était un projet de gauche et l'ascenseur un projet de droite.

M. PINARD : Et l'ancien président de la Chambre de Commerce, où est-il, lui ?

M. NACHIN : Selon ton argumentation, BLONDEAU est de gauche sans doute puisqu'il est pour le téléphérique. Il y a une chose que je constate, c'est que le marché conclu avec les Chantiers Modernes a été revu à la hausse et je pense que de cette façon-là, les Chantiers Modernes vont pouvoir récupérer l'argent, les 50 000 F qu'ils ont versés pour financer la campagne électorale pour les législatives du Maire et de l'Adjoint FOUSSERET. Je crois qu'ils n'auront pas de problème pour récupérer l'argent qu'ils vous ont très généreusement versé. C'est une réalité. C'est la loi et c'était vraiment le maximum, je pense que s'ils avaient pu donner plus, ils auraient donné plus.

M. LE MAIRE : Laissez parler M. NACHIN, qu'il termine ses propos. Il est de plus en plus désagréable.

M. NACHIN : Tu sais très bien que je ne suis jamais désagréable avec toi (rires). Il a été fait allusion à de nombreuses reprises à la Commission du Budget, de l'exigence de la DRAC concernant le maintien de fortifications anciennes, c'est vrai que cela entraîne un surcoût. Je voudrais savoir si la Ville a pensé à demander une subvention au Ministère de la Culture pour le financement des travaux qui sont rendus nécessaires.

Mme VIEILLE-MARCHISET : On n'y avait pas pensé !

M. LE MAIRE : Heusement que vous le rappelez ce soir !

M. NACHIN : Cela n'apparaît pas ici.

M. LE MAIRE : Bien sûr mais tout n'est pas dans le rapport.

M. NACHIN : Alors comment veux-tu qu'on le sache ?

M. LE MAIRE : Le Maire fait son travail, figure-toi, et j'ai parlé directement avec le Préfet et Mme DEVERGRANNE de ce mur qui ne sert à rien et qui nous coûte cher en leur disant que je ne donnerai pas un centime de plus pour ce mur. On nous donne 20 % de subvention sur un mur qui reste et qui vous coûtera 1,5 MF, 2 MF de plus encore. La DRAC a vraiment une politique désastreuse et j'ai fait les interventions qu'il fallait pour obtenir que ce mur puisse être dégagé. Nous n'avons pas de réponse positive bien qu'on ait eu plutôt un acquiescement de la part du Préfet mais pas du tout de Mme DEVERGRANNE. Cela remonte peut-être jusqu'au niveau du Ministère, je n'en sais rien mais en tout cas c'est un peu dommage qu'on investisse là de l'argent dans ce cas-là qui n'est pas la conservation du patrimoine proprement dite.

M. DE SURY : Je voulais simplement dire que cela me paraissait un dossier bien maîtrisé dans le budget et dans le temps.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.